



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers
05/07/2023	07/07/2023	En exercice 10
		Présents 7
		Votants 9

L'an deux mille vingt-trois et le 12 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

**Étaient présents :** Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI.

**Étaient excusés :** Véronique LE GUILLOUX et Olivier LEMOINE

**Avaient donné pouvoir :** Véronique LE GUILLOUX à Xavier LUCIANI et Olivier LEMOINE à Jean-Claude FARADIAN.

**Étaient absents non-excusés :** Madame Fabienne QUIÉVREUX

Parmi les membres présents, Madame Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

### **07-2023-01 Culture et Vie Locale - Convention de partenariat intercommunal pour la création d'un partenariat culturel "Durance, Rive Gauche"**

Suite à la disparition du Territoire du Pays d'Aix, sept communes du Val Durance (Saint-Paul lez Durance, Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Le Puy-Sainte-Réparate, Saint-Estève Janson et La Roque d'Anthéron) souhaitent se fédérer et s'engager dans une démarche de partenariat intercommunal autour de projets communs grâce à une convention dénommée « Durance, Rive Gauche ». La thématique de la culture est le point d'entrée de ce partenariat et se décline autour des grandes orientations suivantes :

- donner un poids conséquent aux projets communaux et avoir une voix audible auprès des instances régionales, départementales, métropolitaines etc.
- faire naître une politique de partage, de collaboration pour donner le meilleur de la culture et des événements à tous nos concitoyens, les inciter à aller découvrir les événements des villages du Durance, Rive gauche, créer une vraie synergie de sorties autour d'un haut niveau des animations culturelles et des événements.
- imaginer un festival Val de Durance 13.
- développer et assurer les aspects environnementaux lors des événements autour d'une charte de bonne conduite écoenvironnementale.

Les sept communes en question, constatant une convergence de leurs politiques culturelles au bénéfice d'un même public et conformément à une volonté d'œuvrer ensemble au développement culturel et événementiel du territoire qui les unit, désirent unir leurs efforts et formaliser leurs intentions par des actions concrètes via la conclusion d'une convention de coopération et de partenariat culturel dénommée « Durance, Rive Gauche », telle que jointe à la présente.

Précision est donnée que chacune des communes partenaires s'engagent à verser une contribution de 500 €, la convention étant conclue pour une durée d'une année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la création d'un partenariat culturel dénommé "Durance, Rive Gauche"
- **valide** la convention jointe en annexe
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Madame le Maire,



*Cesari*

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

*Jardinot*

Sophie JARDINOT.

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :*

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- *et de sa publication le*

Madame le Maire,



*Cesari*

Martine CESARI.